

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le seize mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIOUX MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaël PANNETIER, Maire.

Présents : PANNETIER G. DEMPTOS B. NAU E. ANTOINE L JALLET B.
VESSIERE JF. MERCADE MJ. BERNARD S. MILHAC JP. MAIS MC

Absents excusés : MATHIEU A

Secrétaire de séance : ANTOINE L

Date de convocation : 08/03/2022

Objet : Budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif pour l'année 2022, détaillé article par article

Ce budget est présenté à l'équilibre pour :

- 459 158 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 194 900 € en dépenses et recettes d'investissement

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- DECIDE d'adopter le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre à la section de fonctionnement pour la somme de 459 158 € et qui s'équilibre à la section d'investissement pour la somme de 194 900 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce Budget Primitif 2022

Pour copie conforme



Le Maire
PANNETIER Gaël